# Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

## SAISON 2021/2022

## PROCES-VERBAL N° 32

**Réunion du mardi 01 mars 2022 en visioconférence**
**Présents : M. DENIS (Président), M. ALEXANDRE, M. LAWSON, M. ORTUNO, M. JEREMIASCH, M. GODEFROY, M. HAMZA**
**Excusé : M. DJELLAL**
**Assiste : M. FLEURY (Service des compétitions)**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1. Classements initiaux

**TOUSSUS LE NOBLE – GYMNASE CHRISTIAN MARTY – NNI 78 620 99 01**
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 29/01/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 1 signée par le propriétaire le 29/01/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 29/01/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 1 jusqu'au 01/03/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

**AUBERVILLIERS – GYMNASE GISELE HALIMI – NNI 93 001 99 05**
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 12/01/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 3 signée par le propriétaire le 12/01/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP et PV CDS mentionnant la capacité d'accueil
- Rapport de visite du 12/01/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 3 jusqu'au 01/03/2032.

**NOISIEL – GYMNASE DU COSEC – NNI 77 337 99 02**
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 01/03/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 3 signée par le propriétaire le 10/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 01/03/2022

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de réparer les douches du vestiaire arbitre ou un engagement de travaux avec un échéancier pour la réalisation des travaux concernant la réalisation d'un vestiaire arbitre.
Un classement en Niveau Futsal 3 pourra être prononcé dès que l'une des 2 conditions évoqués ci-dessus seront remplies.

**VILLEPINTE – COMPLEXE SPORTIF ANDRE MARIAGE – NNI 93 078 02 01**
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 28/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 28/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 28/02/2022
- Tests in situ du 29/11/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/03/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

**CHOISY-LE-ROI – PARC DES SPORTS PLAINE SUD N°21 – NNI 94 022 04 21**
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 21/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 28/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 21/02/2022
- Tests in situ du 22/07/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/03/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

**CHOISY-LE-ROI – PARC DES SPORTS PLAINE SUD N°23 – NNI 94 022 04 23**
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 21/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 28/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC

- Rapport de visite du 21/02/2022
- Tests in situ du 22/07/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/03/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

### 1.2. Confirmations de niveau de classement

### 1.3. Changements de niveau de classement

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

**TOUSSUS LE NOBLE – GYMNASE CHRISTIAN MARTY – NNI 78 620 99 01**
L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 29/01/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFutsal 2 signée par le propriétaire le 29/01/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 483 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.58.
- Facteur d'uniformité : 0.70.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 2 jusqu'au 01/03/2024.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

## 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

**LIEUSAINT – STADE OMNISPORT – NNI 77 251 01 01**
Cette installation est classée en niveau T7 jusqu'au 13/05/2029.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan du terrain
- Plan des vestiaires.

Remarque : Vu la coupe B-B les buts de Foot A8, en position repliée devront se trouver en tous points à l'extérieur de la zone de sécurité, donc à 2m60 de la ligne de touche et non à 2m,50.
**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T5 SYN.**

## 4. DIVERS

**MEAUX – STADE ALBERTO CORAZZA N°1 – NNI 77 284 01 01**
Après lecture du rapport du délégué de la rencontre de N3 opposant Meaux aux Ulis, indiquant que de nombreux excréments de volatiles étaient présents sur le terrain,
La C.R.T.I.S. demande à la mairie de faire le nécessaire pour présenter une aire de jeu permettant le déroulement des rencontres dans des conditions optimales.
De plus la C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir rétablir le problème des lumières dans les vestiaires arbitres et visiteurs.